

# Fiche de sécurité

Selon règlement (EG) Nr. 1907 / 2006

Version initiale: 23.1.2022

Überarbeitet am:

Version: 1.0

Ersetzt Version:

---

## 1. Identification du produit et de la société/entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit:	<b><u>Composition pour lapping Type 277-CFG</u></b>
Index-Nr.:	-
EG-Nr.:	-
CAS-Nr.:	-
REACH-nr.:	-
Composants:	Mélange d'huile hautement raffiné et abrasifs

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Huile de lapping pour le traitement de surfaces métalliques

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Hanco Schleiftechnik AG  
Freiburgstrasse 112  
CH-3280 Murten

Contacte pour information technique :  
Tél / Fx / E-Mail  
+41 (0)26 670 88 48 / +41 (0)26 670 88 49 / info@hanco.ch

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Toxikologisches Informationszentrum Zürich  
Urgences 145 ou + 41 (0)44 251 51 51  
Non-urgences: + 41 (0)44 251 66 66

---

## 2. Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

D'après règlement (EC) Nr. 1272/2008:  
Le produit / mélange n'est pas classifié comme dangereux.

**Dangers spécifiques pour les êtres humain et environnement**  
**Aucuns**

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogramme / symbole de danger:  
Aucun.

Mot-clé / avertissements de danger:  
Aucun.

Déclarations de dangers / phrases H  
Aucun.

Déclarations de précautions / phrases P  
Aucun.

Autres éléments de marquage:

# Fiche de sécurité

Selon règlement (EG) Nr. 1907 / 2006

Version initiale: 23.1.2022

Überarbeitet am:

Version: 1.0

Ersetzt Version:

Aucun

P202 Lire et comprendre les informations de sécurité avant utilisation

P280 Utiliser protection pour les mains, yeux, visage et vêtements de protection

P308 En cas d'explosion ou d'autres incidents: Faire appel à l'aide médicale

P405 Garder sous clé

P501 Mise au rebut du contenu / récipient: Faire appel à une entreprise de collecte à titulaire d'une licence

## 2.3 Autres dangers

Aucun.

## 3. Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances:

-

### 3.2 Mixtures

Ce produit est composé des substances listées en bas.

Composition chimique: Il s'agit d'une préparation qui contient huile et abrasives carbure de silicium (SiC) ou oxide d'aluminium Al<sub>2</sub>O<sub>3</sub>.

Ingrédient	CAS Nr	EC Nr	Classement après règlement	Teneur maximal en poids (wt-%)
Huile minéral C15-C50			1272/2008 non-classé	45-75%

## 4. Premiers secours

Voir aussi Nr. 8 et 16.

### 4.1 Description des premiers secours

Après contact avec peau: Rincer peau avec eau et savon

Information sur les applications à pression élevée : L'injection sous-cutanée accidentelle d'un tel matériau à grande vitesse peut entraîner des blessures graves. En cas d'accident de ce type, il faut consulter immédiatement un médecin. La blessure initiale au site d'injection peut ne pas sembler grave au départ, mais si elle n'est pas traitée, elle peut entraîner une défiguration ou une amputation de la partie concernée.

Après contact avec les yeux: Ne pas essuyer à sec en frottant, car la sollicitation mécanique peut endommager la corne. Enlever les lentilles de contact et bien rincer les yeux avec beaucoup d'eau, si possible utiliser une douche oculaire isotonique avec 0.9% NaCl. faire appel à l'aide médical (ophtalmologue ou médecin de travail).

Après ingestion: En demeure consciente, rincer la bouche et boire beaucoup d'eau, ne pas provoquer vomissement. Consulter aide médicale.

Après respiration: Assurer de l'air frais, au cas-où enlever poussières des zones de la gorge et nez.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inconnu.

### 4.3 Indication de toutes attentions médicales immédiates et traitements particuliers nécessaires

Cette préparation contient de l'huile minérale. L'inhalation prolongée ou répétée de ce brouillard d'huile à une concentration supérieure à la valeur d'exposition recommandée peut provoquer une irritation des voies respiratoires ou d'autres effets dans les poumons. Les symptômes d'irritation des voies respiratoires peuvent inclure la toux ou des difficultés à respirer.

### 4.4 Information supplémentaire pour les médecins

En cas d'accident dans des applications à haute pression, ce produit peut entraîner une injection sous-cutanée accidentelle en raison de sa vitesse élevée. Cela peut entraîner des blessures graves. En cas d'accident de ce type, consultez immédiatement un médecin. La blessure initiale au site d'injection peut ne pas sembler grave au départ, mais si elle n'est pas traitée, elle peut entraîner une défiguration ou une amputation de la partie concernée. En règle générale, un gonflement important, une décoloration et une douleur intense et lancinante apparaissent dans les 24 heures. Il est recommandé de se faire soigner immédiatement dans un centre d'urgences chirurgicales.

# Fiche de sécurité

Selon règlement (EG) Nr. 1907 / 2006

Version initiale: 23.1.2022

Überarbeitet am:

Version: 1.0

Ersetzt Version:

---

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction:

Mousse, nébulisation d'eau, poudre sec chimique, CO<sub>2</sub>, autre gaz inerts, sable ou terre. Adapter moyens d'extinction et lutte contre l'incendie à l'incendie et les alentours.

### Moyens inadaptés:

Ne pas utiliser des jets d'eau directes car ceci peut distribuer la matière brûlante dans les alentours:

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Dioxyde de carbone CO<sub>2</sub>, monoxyde de carbone CO

Il pourrait y avoir une possibilité de formation de gaz toxiques lors de la combustion. Une combustion incomplète produit un mélange complexe de particules suspendues solide et liquides, y inclut CO et CO<sub>2</sub> et des composés chimiques organique et inorganique non-identifiés.

### 5.2 Indication pour la lutte contre l'incendie

#### Équipement de protection spécial:

Préventif: Utiliser des appareils respiratoires qui fonctionnent indépendamment de l'air.

---

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Mesures de précautions personnelles:

Porter vêtements de protection personnel (cf. 8.3). Si fuite au sol, il y a risque de glissade. Couvrir et nettoyer avec sable ou agent liant. Assurer assez de ventilation.

A éviter: Formation de poussière, aspiration de vapeurs, poussières et brillard.

### 6.2 Mesures environnementales

Ne pas laisser passer dans canalisation, Nicht in Kanalisation, eaux souterraines et de surfaces.

### 6.3 Méthode et matériaux de conservation et nettoyage

Enlever mécaniquement la matière renversée à l'aide d'un liant et mettre au rebut selon règlement.

### 6.4 Références

Informations concernant la manipulation sûre : Chapitre 7.

Informations concernant l'équipement de protection personnelle: Chapitre 8.

Information concernant le rebut : Chapitre 13.

---

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

A éviter: Contact avec les yeux, contact avec la peau

Ne pas emmagasiner ou utiliser proche de produits alimentaires, boissons, produits de tabac.

Suivre les recommandations sous chapitre 8.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Garder au frais et au sec, éviter les basses températures, éviter les grandes fluctuations de température, éviter la lumière directe du soleil.

Protection d'incendie et explosion: Ne pas emmagasiner proche de sources de feu.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation comme abrasif. Respecter les indication Chapitre 1 et 7.

# Fiche de sécurité

Selon règlement (EG) Nr. 1907 / 2006

Version initiale: 23.1.2022

Überarbeitet am:

Version: 1.0

Ersetzt Version:

---

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Indications supplémentaires concernant l'aménagement d'installations techniques

En général, il faut veiller à une ventilation suffisante et à une aspiration de poussières suffisante chez les machines de production et des postes de travail où il existe la formation de poussières.

### 8.2 Composants avec valeur limite à surveiller par rapport au lieu de travail

Assurer une ventilation et aspiration suffisante.

Abbréviation : Valeur maximale d'exposition sur le lieu de travail : VME

Nom de la substance: Oxyde d'aluminium (CAS-Nr. 1344-28-1)

Valeurs limite SUVA (Suisse).

VME : 3 mg/m<sup>3</sup> (alvéolaire)

Nom de la substance: Carbure de silicium (CAS-Nr. 409-21-2)

Valeurs limite SUVA (Suisse).

VME: 3 mg/m<sup>3</sup> (alvéolaire, non-fibreux)

10 mg/m<sup>3</sup> (inhalable, non-fibreux)

Nom de la substance: Huile minérale (hautement raffinée, pure)

Valeurs limite SUVA (Suisse).

VME: 5 mg/m<sup>3</sup> (inhalable)

Nom de la substance: Poussières inertes

Valeurs limite SUVA (Suisse).

VME: 3 mg/m<sup>3</sup> (alvéolaire)

10 mg/m<sup>3</sup> (inhalable)

### 8.3 Equipements de protection individuelle

#### Mesures de protection générales

Laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas respirer les poussières. Ne pas manger et boire pendant le travail. Enlever les vêtements sales et laver avant réutilisation. Porter des vêtements imperméables.

**Protection de respiration:** Assurer aspiration et ventilation suffisante. En cas de formation de poussières: Porter des demi-masques filtrants contre les particules EN 149 FFP2 (10xvaleur limite) / FFP3 (30xvaleur limite).

**Protection yeux / visage:** Lunettes de protection avec protection latéral (EN 166)

**Protection mains:** Gants de protection selon EN 374-3. Inspection des gants avant utilisation.

**Protectin du corps:** Tablier

**Mesures hygiène:** Séparer vêtements de travail et de ville

---

## 9. Propriétés physiques et chimique

Etat:	Gras liquide
Odeur:	Fade
pH:	n.a.
Point de congélation:	n.a.
Point de combustion:	220 °C
Point d'ébullition:	315 °C
Point de fusion:	n.a.
Danger d'explosion :	n.a.
Densité (T = 20 °C):	n.a.
Solubilité:	n.a.

Les autres paramètres physico-chimique selon annexe II du règlement (EG) 1907/2006 ne sont pas pertinents.

# Fiche de sécurité

Selon règlement (EG) Nr. 1907 / 2006

Version initiale: 23.1.2022

Überarbeitet am:

Version: 1.0

Ersetzt Version:

---

## 10. Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité chimique:** Stable aux condition d'emmagasinage recommandées.
- 10.2 Possibilité de réactions dangereuses**  
Pas d'information.
- 10.3 Conditions à éviter**  
Des températures d'emmagasinage trop basses peuvent mener à une détérioration de la qualité.
- 10.4 Matériaux incompatibles:**  
Oxidants forts.
- 10.5 Produits de décomposition:**  
CO, CO<sub>2</sub>, composés chimiques organique et inorganique non-identifiés.
- 

## 11. Informations toxicologiques

- 11.1 Toxicité aiguë, orale, dermique, par inhalation**  
Orale: LD50 > 5000 mg/kg poids corporel  
Dermique LD50 > 2000 mg/kg poids corporel  
Par inhalation: pas d'information
- 11.2 Effet corrosif et irritant sur la peau**  
n.a.
- 11.3 Lésion oculaires graves / irritations oculaires**  
n.a.
- 11.4 Sensibilisation des voies respiratoires / peau**  
n.a.
- 11.5 Danger d'aspiration**  
n.a.
- 11.6 Toxicité de reproduction**  
n.a.
- 11.7 Mutagénicité sur les cellules germinales**  
n.a.
- 11.8 Carcinogénicité**  
n.a.
- 11.9 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**  
n.a.
- 11.10 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**  
n.a.
- 11.11 Informations supplémentaires sur la toxicologie**  
Ce produit contient des huiles de base de pétrole qui peuvent être raffinées par divers procédés, notamment l'extraction par solvant sévère, l'hydrocraquage sévère ou l'hydrotraitement sévère. Aucune de ces huiles ne nécessite de mise en garde contre le cancer, conformément à la norme de communication des risques de l'OSHA. Ces huiles n'ont pas été classées par l'ACGIH (American Conference of Governmental Industrial Hygienists) comme cancérogènes confirmés pour l'homme, cancérogènes suspectés pour l'homme, ou cancérogènes déclarés pour l'animal avec une pertinence inconnue pour l'homme.
-

# Fiche de sécurité

Selon règlement (EG) Nr. 1907 / 2006

Version initiale: 23.1.2022

Überarbeitet am:

Version: 1.0

Ersetzt Version:

---

## 12. Informations écologiques

### 12.1 Ecotoxicité

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour les eaux.  
Ne doit pas pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Les composants minéraux du produit ne sont pas biodégradables.

### 12.3 Potentiel de bio-accumulation

Pas d'information.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information.

### 12.5 Résultat de l'évaluation PBT- et vPvB

Pas d'information.

### 12.6 Autres effets nocifs

Le produit ne contient aucune des substances mentionnées dans le règlement (CE) 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

---

## 13. Instructions pour l'élimination

### 13.1 Procédés de traitement des déchets

Produit: Le produit usagé contaminé par des débris métalliques doit être éliminé conformément aux réglementations locales en vigueur.

Code de déchets:

12 01 18 [S] Boues métalliques contenant des huiles  
(Ordonnance sur les déchets SR 814.610)

Emballage: Les emballages contaminés doivent être vidés. Les emballages doivent être éliminés comme la substance elle-même.

---

## 14. Informations sur le transport

### 14.1 Nombre UN

Pas de marchandise dangereuse selon ADR/RID.

---

## 15. Informations réglementaires

### 15.1 Réglementation/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange

Ordonnance sur les installations de manipulation de substances dangereuses pour l'eau (AwSV)  
Classe de danger pour les eaux WGK 1 (auto-classification)

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques RS 814.81 :  
Pas de restriction ou d'interdiction de substances

Ordonnance sur les produits chimiques RS 813.11 :  
Groupe selon l'OChim : Aucun.

Ordonnance sur les accidents majeurs RS 814.012 :  
Pas de seuil quantitatif

# Fiche de sécurité

Selon règlement (EG) Nr. 1907 / 2006

Version initiale: 23.1.2022

Überarbeitet am:

Version: 1.0

Ersetzt Version:

---

Traduit avec [www.DeepL.com/Translator](http://www.DeepL.com/Translator) (version gratuite)

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas nécessaire, car l'huile de lapping est une préparation. .

---

## 16. Autres informations

Abbréviations:

ADR: Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road  
BAT: Biologischer Arbeitsstoff-Toleranzwert  
CAS: Chemical Abstracts Service  
ChemRRV: Chemikalien-Risiko-Reduktionsverordnung SR 814.81  
CLP: Classification, Labelling and Packaging of Chemicals  
CMR: carcinogen, mutagen, toxic to reproduction  
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
GSchV: Gewässerschutzverordnung SR 814.201  
IATA: International Air Transport Association  
IBC-Code: International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
LC: lethal concentration  
LD: lethal dose  
MAK: Maximale Arbeitsplatz-Konzentration  
MARPOL: International Convention for the Prevention of Pollution From Ships  
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic  
REACH: Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals  
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer  
StfV: Verordnung über den Schutz vor Störfällen (Störfallverordnung) SR 814.012  
STOT: Specific Target Organ Toxicity  
SUVA: Schweizerische Unfallverhütungsanstalt  
vPvB: very persistent, very bioaccumulative

Bibliographie et sources de données :

GESTIS: Base de données de l'Institut pour la sécurité et la santé au travail de l'assurance accidents légale allemande (IFA)

Spécifications du fabricant du groupe Sigma-Aldrich

Méthodes visées à l'article 9 du règlement (CE) no 1272/2008 utilisées pour évaluer les informations aux fins de la classification: aucun

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à l'état actuel de nos connaissances et sont conformes à la législation nationale et européenne. Les conditions de travail de l'utilisateur échappent toutefois à notre connaissance et à notre contrôle. L'utilisateur est responsable du respect de toutes les dispositions légales nécessaires. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité décrivent les exigences de sécurité de notre produit et ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont requises par l'art. 31 et l'annexe II de REACH et par l'art. 20 de l'ordonnance sur les produits chimiques du 05.06.2015 (législation suisse, état au 01.09.2021).